

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nice – 5 janvier 2015

### Etaients présents:

Carole BOYER  
Jocelyne CAHUZAC  
Jean FERRANDINI  
Emmanuel GABAS  
Jean GHIBAUDO  
Yves KIMMOUN  
Lucien SALEMI  
Carole PELICER  
Patricia QUILICI

### Agences :

Lionel DE ABREU – NAP TOURISME  
Sophie HERVOUET – GLAUDE TRAVEL SERVICES  
Séverine GARGUILO – Passion Voyages

### Excusés:

Brigitte BAILET  
Jean-Pierre BENSALD  
Henri BOUCHE  
Didier CALAS  
Jean GIRASCHI  
Emeline GUIRETTE  
Cyril MARGAIL

### Invités :

Valérie BONED - Secrétaire Générale Adjointe SNAV National  
Gilles DELLA MONICA – Agence adhérente  
Michel ANGOT & Marc BAILLIART – Délégués Régionaux Air France  
Alessandra DELBUONO – Chargée du Développement Aéroport de Nice  
Alain MARIE - proviseur Lycée Paul Augier

## **1. Approbation du Compte Rendu du CA du 18 novembre 2014 au SOFITEL Marseille Vieux Port**

Approuvé à l'unanimité des présents.

## **2. Exercice illégal de la profession**

18 dossiers ont été traités par SNAV Med depuis 2011 dont 50% ont été éliminés par dénonciation injustifiée.

Lucien Salemi appuie sur le fait qu'il faut informer les adhérents sur leurs droits et devoirs au regard de la profession notamment en matière de recrutement de free lance (rabatteurs) activité interdite à ce jour.

Carole Pellicer se demande si les agences de voyages savent qu'elles peuvent dénoncer au SNAV celles qui pratiquent illégalement la profession.

Lucien Salemi indique que SNAV Med va relancer l'information à ce sujet auprès des adhérents en leur indiquant que la première étape du processus est d'en informer SNAV Med et que toutes les procédures sont sur le blog SNAV Med ; SNAV National prenant la relève dans un second temps si le dossier se complique.

Valérie Boned précise que ce sont les agents de la DGCCRF qui contrôlent et sanctionnent notre profession. Elle communiquera prochainement les contacts DGCCRF à chaque région SNAV.

## **3. APST**

Valérie Boned reprend le fil des derniers événements juridiques liés à l'APST depuis l'Arrêté du 29 octobre 2014.

Depuis le 1er janvier le seuil de garantie a été rehaussé de 100k€ à 200k€ et les taux de calcul des cotisations ont doublés passant de 10% à 20%.

L'ensemble de la profession a été confrontée un problème lié à la rapidité de la mise en œuvre de ces dispositions ayant entraîné trois réunions avec les cabinets des Ministres Carole DELGA et Matthias FEKL.

SNAV et SETO ont demandé un recours gracieux pour revoir cette décision dont la rigidité mettrait en péril les PME de la profession.

Le cabinet du Ministre a fait savoir que l'arrêté allait être abrogé et que les discussions sont en cours.

### *a) La garantie*

Le texte devra prévoir une garantie totale des fonds déposés :

- soit en modifiant le décret existant
- soit en rédigeant un nouveau texte

L'Europe impose que chaque Etat mette en place des dispositions qui permettent de garantir totalement les clients.

L'objectif est fixé au 1er juillet 2015

*b) Le taux de 20% pour tous types d'opérateurs*

Il n'y aura plus de seuil au taux sur le volume d'affaires.

C'est le garant (APST, Banques ou Assureurs...) qui déterminera le taux en fonction de l'analyse financière qu'il aura faite d'un opérateur

#### **4. Divers**

##### **a- Juridique et social**

###### **a) Formation professionnelle : DIF/CPF**

Valérie Boned (Secrétaire Générale Adjointe juridique & Social du SNAV National) rappelle que le DIF n'existe plus depuis le 31 décembre 2014 et qu'il a été remplacé depuis par le CPF.

Les heures DIF restantes sont transposables en CPF.

Un nouvel accord prévoit l'obligation d'écrire à tous les salariés l'informant du dispositif qui se matérialise par une démarche personnelle du salarié sur le site de la Caisse des Dépôts.

Le CPF n'est utilisable que pour les formations diplômantes et certifiantes auxquelles le salarié aura accès par l'intermédiaire de son compte via une liste exhaustive.

###### **b) Prévoyance et frais de santé et mutuelle**

A compter du 1er juillet 2015, une garantie prévoyance pour les non cadres sera obligatoire. Le taux de cotisation va passer à 0,6% de la masse salariale respectivement à la charge de l'employeur (0,3%) et du salarié (0,3%)

Concernant la garantie mutuelle obligatoire : Elle le sera pour l'ensemble des salariés à compter du 1er janvier 2016. Le SNAV négocie actuellement avec les partenaires sociaux le montant de ces garanties.

###### **c) Négociation Annuelle des salaires**

Jean Ghibaudo demande quelles seront les dispositions de SNAV en matière de salaires en 2015.

Valérie Boned indique qu'il n'est pas prévu de modification à ce sujet mais que la NAO n'a pas eu lieu.

##### **b- Bilan SNAV Med**

Yves Kimmoun informe que les comptes SNAV 2014 sont à l'équilibre.

SNAV Med compte un nouvel adhérent : SANARY Voyages

Lucien Salemi rappelle que les nouveaux adhérents bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation de la première année.

**Le conseil se termine à 11h30 pour faire place à l'accueil des adhérents et des invités et sponsors.**

**A - L'aéroport de Nice représenté par Alessandra Del Buono**

Alessandra Del Buono fait une présentation des résultats de l'aéroport de Nice en 2014 :

11,7Mpax dont 53% d'internationaux  
54 compagnies régulières

Il y aura 10 nouvelles lignes en 2015.

Une présentation est faite de la plateforme e-commerce de l'aéroport qui intègre les services suivants :

- Résa parking commissionné à 10%
- Résa salon Club commissionné à 10%
- File prioritaire : Prix d'accès 10€ par passage
- Valet parking : 41€ et 69€ (lavage véhicule compris)
- pré-réa boutiques
- Navibag (transport de bagages)

Programme de tous les vols sur le site

L'aéroport sera rénové par tranche :

T1 en 2016

T2 en 2017

Il y aura un workshop à l'aéroport de Nice les 17, 18 et 19 mars prochains (l'info sera mise sur le blog de SNAV Med)

**B - AIRFRANCE**

La délégation Côte d'Azur couvre pour rappel le 06, le 83 et Monaco et dispose de deux aéroports, Nice et Toulon.

Le CA 2014 s'est établi à 173M€ dont 72% pour le 06.

Deux gros plateaux affaires réalisent une part importante du CA de la région :

Amex à Sophia Antipolis

La DTN à Toulon

Toutes les transversales seront à compter du 1er avril prochain sous N° HOP-AF

Une présentation est faite de l'Accord AF/SNAV signé l'automne dernier qui différencie les entreprises en deux catégories :

Volume d'affaires >1M€ ; 0,6% de commissionnement

Volume d'affaires <1M€ ; 0,5% de commissionnement

Les sièges + font l'objet d'une rémunération supplémentaire

Un certain nombre d'incentives a été mis en place dont

- le "look to book" (rapport entre nombre d'interrogations Amadeus et nombre de bookings)
- Bluebiz
- challenge loisir pour certaines destinations avec bons cadeaux de 20€ pour les vendeurs
- etc...

### **C - LYCEE Paul AUGIER de Nice**

Représenté par son proviseur Monsieur Alain MARIE.

Le Ministère de l'Education Nationale a crée de nouveau labels "Campus des métiers".

L'Académie de Nice portera le label "campus des métiers du Tourisme de l'Hôtellerie et de la Restauration"

Cela a pour objectif de développer l'échange et le partenariat avec les professionnels afin de faire évoluer les formations au plus près des besoins du marché.

**La réunion se termine à 12h40 et se poursuit par l'invitation à déjeuner d'AIRFRANCE.**